Jeudi 25 avril 2019 de 9h à 13h

3'PI : 3 minutes pour une invention ! Le défi des inventeurs du CEA 2019

Nouvelle salle de conférence du bât. 151 – Site du CEA Cadarache

« 3 minutes pour une invention » est un événement ludique mais sérieux qui permet de faire connaitre à un large public les inventions et les inventeurs du CEA.

Unique au CEA et dans la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ce concours est ouvert à tous les inventeurs du CEA et à leurs co-inventeurs non CEA.

Pour cette troisième édition, de l'enzyme qui produit directement des hydrocarbures au dispositif de caméra portative, en passant par un système de prévision de niveaux de nappes d'eau souterraines en temps réel, il y en aura pour tous les curieux de sciences !

Au total 16 inventions seront présentées, chacune en 3 minutes chrono, par des inventeurs du CEA des centres de Cadarache, Marcoule et Saclay, mais aussi d'Aix-Marseille Université (co-inventeur AMU).

Descriptif du concours :

Faire connaître les inventions et les inventeurs à un large public fait partie du processus de valorisation de la Recherche. L'évènement « 3 minutes pour une invention ! » a été imaginé et conçu dans ce but. C'est un défi pour les inventeurs-chercheurs du CEA d'expliquer leur invention en 3 minutes, de travailler sur une présentation qui va à l'essentiel, et de faire passer des messages forts et compréhensibles à un public varié. Pour cette troisième édition, en partenariat avec France Inter et le Journal La Provence, les Directions de l'énergie nucléaire (DEN), de la recherche fondamentale (DRF) et de la recherche technologique (DRT) sont de la partie aux travers de leurs inventeurs et de leurs experts. Le public, du CEA et non CEA, est invité à venir les écouter et sera mis à contribution en votant à l'aide de manettes interactives pour les meilleures explications d'inventions. Un jury composé d'experts internationaux du CEA, choisira également les meilleures interventions.

Politique du CEA :

Le CEA a mis en œuvre une politique de protection de ses résultats scientifiques et techniques notamment par des dépôts de brevets. **Chaque année plus de 600 demandes de brevets sont déposées** (704 en 2018 – INPI), ce qui le situe comme **premier organisme de recherche français déposant de brevets** auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Le CEA souhaite inciter les activités de transferts technologiques à court-moyen terme et à forte valeur ajoutée. Il souhaite favoriser de nouvelles voies de financements vers la Recherche et le Développement, et entend notamment déployer sa capacité de transfert technologique avec les grands comptes et les PME/PMI et ETI.

Le CEA : seul organisme de recherche français, dans le Top 100 mondial des acteurs de l'innovation

Contact : sandrine.poulain@cea.fr – 07 86 755 528

(**Communiqué CEA du 24 janvier 2019)**

Pour la huitième année consécutive, le CEA figure parmi les 100 premiers acteurs mondiaux de l'innovation grâce à sa politique volontariste en matière de propriété intellectuelle.
Le CEA est le seul organisme de recherche parmi les sept acteurs français classés dans le Top 100 mondial des acteurs de l'innovation réalisé par Clarivate*, avec Alstom, Airbus, Safran, Saint-Gobain, Thalès et Total.
Le CEA, Safran et Saint Gobain y sont présents de façon continue depuis huit ans.
Trois organismes de recherche figurent au palmarès : le CEA (France), l'Institut FRAUNHOFER (Allemagne) et The Industrial Technology Research Institute (ITRI, Taiwan).
La France maintient son leadership en Europe (7 %) devant l'Allemagne (4 %) et la Suisse (3 %).

L'innovation et le transfert de technologie : une vocation du CEA

Le CEA intervient dans quatre domaines : la défense et la sécurité, les énergies nucléaire et renouvelables, la recherche technologique pour l'industrie et la recherche fondamentale (sciences de la matière et sciences de la vie). L'organisme compte actuellement près de 600 partenariats technologiques avec des industriels, de la start-up au grand groupe, en passant par des PME et ETI.

Depuis de nombreuses années, en s'appuyant sur un socle fort de compétences et d'expertises scientifiques reconnu à travers le monde entier, le CEA s'est constitué un portefeuille comportant actuellement plus de 6700 familles de brevets actives, dans les secteurs les plus à la pointe. Ces brevets sont principalement déposés dans les domaines applicatifs de la microélectronique, des nouvelles technologies de l'énergie, de l'instrumentation ou de la santé.

Le processus d'innovation devient plus concurrentiel, plus concentré et plus mondialisé et favorise la création d'entreprises et d'industries fondées sur la technologie. En conséquence, les entreprises ont par ailleurs besoin d'actifs de PI plus fiables et plus nombreux pour rester concurrentielles à l'échelon international.
Pour soutenir la création d'entreprise à partir de ses technologies, le CEA mène parallèlement depuis plus de vingt ans une politique active d'accompagnement et de support. Cette année encore, 7 sociétés « deeptech » ont été créées et viennent enrichir un bilan cumulé comprenant plus de 200 sociétés.
Pour accompagner ses start-up pendant les phases de création et d'amorçage, le CEA s'est enfin doté de différents véhicules de financement CEA Investissement et Supernova Invest, société de gestion de fonds créée en 2017 avec la société Amundi.

L'innovation en chiffres au CEA :

- 704 demandes de brevets déposées en 2018 et un portefeuille de l'ordre de 6700 familles de brevets actives au 31 décembre 2018
- 7 startups créées en 2018 soit un total de 211 jeunes pousses depuis 1972, avec un taux de survie de l'ordre de 70 % et 90 % à 5 ans.

** : Le Top 100 Clarivate prend en compte toutes les entreprises et organismes de recherche ayant déposé au moins 100 brevets d'invention durant les cinq dernières années. Les acteurs de l'innovation sont analysés selon 4 critères : le nombre de brevets, le taux de succès des brevets, leur portée internationale et leur influence.*

Contact : sandrine.poulain@cea.fr – 07 86 755 528